

ASSOCIATION ADEPAL PPR

38660 SAINT PANCRASSE

mail: **adepalsp@laposte.net**

Saint Pancrasse le 13/10/2020

Madame la Maire,

Notre association a pris connaissance du projet d’extension de l’espace naturel sensible du Col du Coq. Nous n’avons pas, COVID oblige, pu participer à la réunion que vous avez organisée à ce sujet. C’est pourquoi nous nous permettons de vous donner notre avis sur ce projet et vous demander quelques éclaircissements supplémentaires.

Il semblerait, si l’on s’en réfère à l’article du DL publié le 12 octobre 2020, que le site soit « fragile et parfois menacé » (sic). Nous aimerions comprendre par qui ou par quoi ce site est-il menacé ? S’agit-il de l’activité économique (forestière ou pastorale) ou de la fréquentation de ce site par des activités de loisirs (randonnée pédestre, ski de randonnée, escalade sur le site de Rochas Blanc au col du coq) ?

Si c’est le cas, que se passera il si l’extension de la zone devient réalité ? Nous souhaitons en tous cas que les activités économiques (Alpages, coupes de bois..) et de loisirs qui font le charme et l’attrait de ce secteur continuent de s’exercer de manière raisonnée.

Vendre des parcelles forestières prive les habitants de coupes affouagères, d’une part, et la commune d’un revenu certes modeste, mais perpétuel, grâce à la vente de coupes de bois.

Nous tenons à rappeler que le Conseil Départemental avait, dans un passé proche, fait plusieurs propositions d’achat des parcelles forestières à la commune de St Pancrasse pour étendre l’ENS. Les différents conseils municipaux concernés n’ont jamais donné de suite favorable à ces demandes. Sans doute, avaient-ils de bonnes raisons !

Il serait également intéressant de savoir ce qu’a engendré le classement en espace naturel sensible déjà en place. Y a-t-il des évolutions sensibles et visibles de ce classement ? si oui, lesquelles ?

Dans l’hypothèse où le projet d’extension de l’espace naturel sensible se concrétise, pourrait on imaginer qu’une partie de la recette de vente des parcelles concernées, ne revienne au village de St Pancrasse, pour, par exemple, créer un préau dans le prolongement de la salle polyvalente ou tout autre équipement public ?

Nous vous prions d’agréer, Madame la Maire l’expression de notre considération distinguée.

Association ADEPAL SP